



Déclaration de la FSU du Finistère du CSA-SD du 18 mars 2025

Madame la Directrice académique,

Depuis la loi de transformation de la Fonction publique de 2019, le mouvement de mutation ne cesse de se dégrader. Son contexte est très tendu et ses rouages sont grippés. Au final, les collègues peuvent difficilement espérer changer de poste, faute d'opportunités.

A cause des taux d'HSA trop importants et de la baisse des moyens, les titulaires d'un poste fixe se retrouvent très souvent contraints d'effectuer un complément de service quand ils ne se voient pas confrontés à la tristement célèbre mesure de carte scolaire. Telles sont les conséquences d'une gestion administrative qui n'a pour boussole que l'optimisation des moyens. Sauf qu'il nous apparaît de façon évidente que cette optimisation a atteint toutes ses limites.

L'instance d'aujourd'hui portant sur les mesures d'ouvertures et de fermetures de postes enseignants se réunit une nouvelle fois dans un contexte de baisse de la démographie. Nous aurions une nouvelle fois souhaité que notre employeur se saisisse de l'opportunité pour essayer de faire quitter à l'école républicaine sa place de mauvais élève européen au niveau de la surcharge des classes. Malheureusement nous sommes une nouvelle fois déçus. Ce n'est pas encore cette fois que le pays de Victor Hugo suivra sa maxime que *l'école fait plus d'ouvrage sur Terre que tout le roulement des machines de guerre.*

En collège, il y a 16 fermetures pour 9 ouvertures de postes. En lycée, la coupe est encore plus drastique avec 27 fermetures pour 11 ouvertures, et en LP c'est 6 fermetures pour 6 ouvertures. La mesure de carte scolaire du second degré est désastreuse d'un point de vue humain. En effet, 12 collègues se voient contraints à une mesure de carte scolaire et 244 autres se voient dans l'obligation d'effectuer un complément de service dans un autre établissement. Tout ceci est souvent en lien avec le nombre d'HSA qui augmente et qui s'impose aux collègues. Une fois encore, les conditions d'exercice du métier se dégradent lamentablement et on doit en constater les dégâts. A cela s'ajoute également un volume horaire de BMP conséquent, à savoir près de 4099H, soit environ 227 postes. Cela montre bien les besoins et permet de mettre en évidence que le nombre d'entrants dans notre académie est insuffisant. Encore une fois, la préférence est faite de mettre le choix de vie des collègues entre parenthèse en empêchant le droit à la mutation au profit de raisons pécuniaires. Cela doit cesser si la réelle volonté du ministère est de rendre notre métier

plus attractif.

En EPS, l'annonce du nombre d'implantation des postes berceaux fait froid dans le dos. 10 fonctionnaires stagiaires (20H) et 2 professeurs stagiaires (10H) sont à positionner sur divers supports. Cela implique forcément le "blocage" de certains postes. En effet, des postes qui devraient pouvoir passer au mouvement et donner l'accès aux collègues d'y accéder par la voie des mutations, sont gelés pour des postes stagiaires. De plus, comme le nombre de supports demandé est beaucoup trop conséquent, il y a un fort risque que des fonctionnaires stagiaires se retrouvent à cheval sur 2 établissements. C'est une belle entrée dans le métier !

19 collègues sont contraints de réaliser un complément de service et 26 BMP correspondant à 264H, soit 13 postes. Et nous n'avons pas encore parlé des collègues TZR ou contractuel.les qui voient leur condition d'exercice se dégrader encore plus avec des couplages de BMP parfois distants ou hors zone. La dimension humaine doit revenir sur la table et prendre la place de la logique chiffrée. Encore une fois, nous réclamons une logique de besoin et non de moyens.

Nous pouvons également fortement regretter que pour l'enseignement professionnel la balance entre créations et fermetures reste nulle alors que l'ensemble des DGH se voit augmentées de plus de 13 ETP. Pire encore, des BMP 18h qui devraient être transformés en postes pérennes ne le sont pas à cause de postes existants et déjà vacants dans le même établissement, et ce à cause du nombre insuffisant d'entrant.es dans l'académie.

Nous remarquons aussi que les choix du rectorat de rendre opaques plusieurs informations mettent l'instance -même en difficulté. Ainsi, le secret sur le nombre réel de candidat.es entrant.es au mouvement inter-académique prive les participant.es d'une information précieuse sur les besoins et la pérennité des supports enseignants. . De même, l'interdiction par le rectorat de communiquer la première version de l'emplacement des berceaux stagiaires nous prive de visibilité sur le devenir de ces postes. Il serait également nécessaire qu'on nous informe des prévisions de dotations en AED et des postes de CPE, afin que nous puissions faire remonter en instance les difficultés éventuelles nécessitant l'attention du rectorat. Une amélioration de tous ces points permettrait un meilleur dialogue social et des instances plus fructueuses.

Enfin, Madame la DASEN, nous souhaitons attirer votre attention sur l'actualité. L'affaire de l'établissement catholique de Bétharram ravive la mémoire et libère la parole de victimes de violences physiques et morales systématiques dans l'établissement catholique Saint-Pierre du Relecq-Kerhuon. Cet établissement surnommé "le bagne" par ses ancien-es élèves étaient le lieu de sévices quotidiens traumatisants. Ces ancien-es élèves, réuni-es en collectif, témoignent aujourd'hui, parfois plus de 50 ans après les faits, ceux-ci étant malheureusement prescrits. Nous mesurons le poids de l'institution leur imposant ce silence. Quel comble, quand nous connaissons la devise du collège catholique Saint Jean de la Croix, le nouveau nom du collège Saint-Pierre: "des liens forts pour réussir ensemble".

Madame La Ministre de l'Education Nationale a déclaré: "on se donne les moyens que ça ne puisse plus se reproduire" en parlant de l'affaire Bétharram. Aussi Madame la DASEN, quels sont les moyens donnés au Finistère pour que l'affaire Saint-Pierre ne puisse plus se reproduire ?

Nous vous remercions pour votre écoute.